

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS N° 5/07
RAPPORT ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2006**

Au Président de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe au règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes 2006 de la commune.

Elle a procédé à un examen par sondage et parvient aux conclusions suivantes :

1. L'écart (positif) relativement important (CHF 6'482'630) qui apparaît entre les prévisions budgétaires et les comptes 2006 (*résultat opérationnel avant écritures de bouclément*) s'explique en particulier par la vente de la parcelle 411 du Clos (*dicastère des Finances: CHF 5'707'392*), ainsi que par la différence de la participation communale à la facture sociale (CHF 709'216), ces deux éléments composant l'essentiel de la différence. Les écarts apparaissant dans les autres dicastères ont fait l'objet d'explications détaillées données par la Municipalité dans les commentaires aux comptes ou lors de la discussion ouverte dans le cadre de l'examen des comptes.
2. Les montants des crédits d'investissement accordés par le Conseil au cours de l'exercice 2006 ont été d'une manière générale respectés, sous réserve du dépassement lié au crédit du préavis 11/06.
3. Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
4. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces présentées.
5. La conservation et le contrôle des pièces comptables sont suffisants.
6. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales,
7. Les comptes des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et donations auxquelles la commune est partie prenante ont été pris en considération.

La CoFin a également pris connaissance du rapport du 27 mars 2007 établi par la fiduciaire W. Jeanbourquin SA portant sur la révision des comptes 2006 et qui fait notamment état dans ses conclusions des éléments suivants :

- Notre commune n'a pas d'engagement hors bilan au 31.12.2006, hormis ceux mentionnés dans l'annexe (*comptes des associations intercommunales: STEP, Etablissement scolaire secondaire et Groupement scolaire primaire*) ;
- Le contrôle a été effectué conformément aux normes de la profession ;
- La comptabilité de notre commune est tenue correctement

A. Remarques

Suite à l'examen des comptes 2006 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la Commission des finances relève ce qui suit :

1. D'une manière générale, la Cofin tient tout d'abord à saluer la qualité de la présentation et du contenu du rapport sur les comptes 2006. Elle apprécie en particulier l'existence de différents tableaux donnant des indications d'ordre financier qui répondent pour une bonne part aux demandes formulées ces dernières années.
2. **Les impôts**, qui constituent la première source des revenus communaux, présentent des résultats contrastés. Tous confondus, les impôts des personnes physiques – *prélevés depuis 2006 par le canton* - dépassent les prévisions budgétaires en raison notamment des rattrapages des taxations 2004 et 2005. Il n'en va pas de même pour les impôts des personnes morales, dont la difficulté maintes fois constatée réside dans une juste évaluation des rendements. L'exercice est rendu d'autant plus difficile par le fait que nous connaissons sur le territoire communal deux sociétés d'envergure dont les résultats, qui sont aussi liés à ceux du groupe dont elles dépendent, influencent fortement les revenus communaux. A cet égard, nous comprenons l'approche de la Municipalité visant à prendre dorénavant comme base un rendement moyen de l'impôt sur une période de 5 ans. Il importe cependant d'affiner cette approche en prenant en considération, dans la mesure du possible, les perspectives dégagées par la clôture de l'exercice comptable de ces sociétés qui peuvent aussi découler de mesures relevant de la technique fiscale (*répartition intercantonale, par exemple*).
3. L'augmentation en 2006 du taux d'impôt de 65 à 69 % de l'impôt de base cantonal a eu un effet important sur la **facture sociale** (*péréquation verticale*) sans avoir pour autant d'effets semblables sur la **péréquation intercommunale** (*péréquation horizontale*), qui n'est pas influencée dans notre commune par les dépenses thématiques prises en compte (*forêts et transports*).
4. Compte tenu du résultat opérationnel 2006, la Municipalité a décidé de procéder à diverses **opérations de bouclage** consistant en des amortissements complémentaires du patrimoine financier et du patrimoine administratif pour un montant d'environ 2,2 millions CHF, ainsi que dans l'attribution pour un montant de 3,67 millions CHF à des fonds de réserve justifiés par des impératifs économiques et qui trouvent leur contrepartie à l'actif du bilan sous forme de placements à terme fixe (ATF). L'examen de ces diverses attributions démontre de la part de la Municipalité une politique de prudence rendue possible par le résultat exceptionnel de l'exercice 2006, en particulier dans les secteurs de la mise en séparatif (1'500'000 CHF), des logements sociaux (500'000 CHF), de l'étude et de la réfection du bâtiment de l'Esplanade (500'000 CHF) ou encore des créances irrécouvrables (100'000 CHF).
5. Bien que consciente qu'il ne soit pas toujours évident pour notre Exécutif d'être en possession de l'ensemble des paramètres pour certains objets, la Cofin estime qu'une attention particulière doit être accordée à la procédure conduisant à la **détermination du montant d'un crédit d'investissement** soumis au Conseil communal. En outre, dans le respect des compétences attribuées à chacun des corps composant les autorités communales et au-delà des contraintes de diverses natures pouvant se présenter en cours de travaux, l'existence de dépassements importants non prévisibles de prime abord nécessite en temps utile une information adéquate au Conseil communal, relayée, le cas échéant, par une demande de crédit complémentaire, dans la forme prévue par la disposition de l'article 94, al.2, du règlement du Conseil communal,

6. La participation plus importante au **déficit des transports publics** s'explique par la prise en compte en 2006 de la facture 2005 et 2006, ce qui équivaut à ne plus avoir de décalage dans le temps. A noter que la subvention accordée aux usagers représente 72 % du coût ; ainsi un titre de transport vendu pour le prix de 2,80 CHF doit être mis en relation avec un coût effectif total de 10 CHF pour la collectivité.
7. En ce qui concerne l'influence du système de **contrats conclus avec des vigneron**s sur le résultat final des domaines (vignes), la Cofin a pris note des explications données, à savoir que pour la première fois en 2006, la rétrocession aux vigneron s tâcherons a été évaluée et comptabilisée sur l'exercice. De cette manière, les défalcat ions constatées dans le passé sur ce poste devraient être limitées à l'avenir, voire inexistantes si l'évolution du marché prise en compte s'avère correcte.
8. La clé de répartition des **salaires des concierges** des divers bâtiments scolaires repose sur une évaluation datant de plusieurs années et qui n'a pas été réactualisée. La Cofin a pris note que la Municipalité est en train de procéder à une nouvelle évaluation dans le cadre de la commission du Conseil exécutif des écoles, en vue d'une meilleure répartition des frais fixes scolaires.
9. Le produit des **taxes de raccordement à l'eau** en 2006 comprend un montant non négligeable de plus de 200'000 CHF représentant le raccordement au système d'un nouveau bâtiment commercial situé au Sud de notre commune. L'encaissement de ce montant a permis un versement supérieur au fonds de réserve.
10. L'existence de fortes liquidités dégagées par la vente de la parcelle 411 et placées ultérieurement sous forme de prêts à terme (ATF), combinée avec les amortissements financiers annuels de quelques emprunts prévus au budget 2006 ont permis de réduire très fortement l'**endettement net** qui passe ainsi de 4,8 mios CHF en 2005 à - 0,3 mios CHF à fin 2006, soit une variation de 5,2 mios CHF.
11. En diminution de 320'000 CHF par rapport à 2005, les **emprunts** à moyen et long terme totalisent 18,8 mios CHF à fin 2006, alors que le bilan ne compte plus de dette à court terme. La charge d'intérêt reste quant à elle relativement stable (de l'ordre de 0.5 mios CHF).
12. Parmi les investissements effectués en 2006, on compte l'acquisition de deux immeubles locatifs dans notre localité qui viennent augmenter la part du **patrimoine financier** de notre commune. En fonction des travaux de réfection à entreprendre et de la politique des loyers qui sera menée pour ces logements, un retour moyen sur l'investissement peut être attendu à terme sur ces objets.

B. Analyse des ratios financiers

En complément aux remarques données ci-dessus, le tableau annexé donne l'évolution dans le temps des 4 principaux ratios avec les commentaires qui s'y rapportent.

- capacité de financement de l'endettement (MA/EN) : de 2000 à 2002, l'endettement net était faible, voire négatif (*norme* : > 15 %). En 2003 et 2004, l'endettement est moyen et se dégrade en 2005. Le ratio 2006, qui fait apparaître comme en 2001 un endettement négatif, est influencé par le gain extraordinaire en ce qui concerne la marge d'autofinancement (MA) et par l'accroissement notable des actifs disponibles qui sont déduits de l'endettement brut pour calculer le montant de l'endettement net. Sur une période de 10 ans (1997-2006), le ratio moyen est de -568,51 %.
- capacité d'autofinancement (MA/RFE): de 1997 à 1999, puis de 2001 à 2005, la marge d'autofinancement par rapport aux revenus de fonctionnement indiquait une capacité d'autofinancement moyenne qui est devenue faible en 2005. La marge pour 2006 (22,39 %) retrouve un bon niveau (*norme* : > 20 %). Sur une période de 10 ans (1997-2006), le ratio moyen est de 14,16 %.
- Quotité d'intérêts passifs (INP/RFE) : de 1999 à 2006, la quotité d'intérêt est demeurée stable autour de 2 % environ, pour s'abaisser en 2006 à 1.71 % (*norme* : < 5 %). Les intérêts payés en 2006 représentent 484'000, à mettre en relation avec un taux moyen actuel de la dette de 2,2 %. Sur une période de 10 ans (1997-2006), le ratio moyen est de 2,55 %.
- Degré d'autofinancement (MA/DIN) : en principe, ce ratio ne devrait pas être inférieur à 80 % sur une période de 10 ans. L'évolution de ce ratio en 2005 et 2006 (avec des ratios de -122,76 % et de -556,84 %) découle d'un excédent de recettes sur les dépenses d'investissement. Sur une période de 10 ans (1997-2006), le ratio moyen est de 151.1 %.

Bien qu'ils soient utiles à l'examen de l'évolution des finances communales, les ratios donnés ci-dessus doivent être considérés avec une certaine prudence, en raison notamment du gain extraordinaire réalisé en 2006. C'est en effet sur la durée de la période considérée (10 ans) que leur évolution doit être suivie pour en tirer des conclusions probantes. Dans l'ensemble, les ratios indiquent une situation qui reste maîtrisable pour l'instant pour notre commune, malgré une capacité d'autofinancement moyenne qui reste sensible à l'évolution des charges de l'Etat et influence dès lors fortement la marge de manœuvre dont nous disposons à terme.

C. Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances propose d'accepter les comptes 2006 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Ainsi fait à Aubonne, le 5 juin 2007

Pour la Commission des finances
Le rapporteur :

Pascal Lincio

Annexe : Tableau comparatif de quelques indicateurs financiers de la commune d'Aubonne

Annexe

TABLEAU COMPARATIF DE QUELQUES INDICATEURS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Source : Analyse des finances communales d'Aubonne

Indicateur	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population au 31.12	2471	2605	2592	2548	2585	2633	2650	2674	2674	2668
MA Marge autofinancement (KF)	1'583	1'432	2'578	6'381	2'877	1'100	2'016	2'278	543	6'357
DIN Dépenses nettes d'investissement (KF)	992	1'508	751	2'609	1'370	2'411	7'533	2'373	-442	-1'141
EN Endettement net (KF)	7'072	7'148	3'504	1'745	-1'141	170	5'688	5'783	4'798	-477
INP Intérêts passifs (KF)	569	566	428	428	439	457	461	589	462	484
MA/DIN Degré autofinancement	156.90 %	94.97 %	343.25 %	244.56 %	209.99 %	45.61 %	26.76 %	96.00 %	-122.76 %	-556.84 %
MA/RFE Capacité d'autofinancement	11.70 %	10.40 %	16.55 %	30.97 %	15.83 %	5.47 %	9.50 %	11.16 %	2,73 %	22.39 %
MA/EN Autofinancement/endettement	22.39 %	20.03 %	73,56 %	365.51 %	-252.03 %	646.10 %	35.44 %	39,39 %	11,31 %	-1'331.41 %
INP/RFE Quotité d'intérêts passifs	4.20 %	4.11 %	2.75 %	2,08 %	2,42 %	2.28 %	2.17 %	2.88 %	2.32 %	1.71 %
Recettes courantes/habitant	5'478	5'282	6'010	8'088	7'029	7'630	8'008	7'631	7'437	10'640
Dépenses courantes/habitant	4'837	4'732	5'016	5'583	5'916	7'212	7'247	6'779	7'234	8'258
Marge autofinancement/habitant	641	550	994	2'504	1'113	418	761	852	203	2'383
Endettement/habitant	6'182	5'830	5'670	5'898	5'470	5'667	7'482	8'123	7'734	7'603
Endettement net/habitant	2'862	2'744	1'352	685	-442	65	2'146	2'163	1'794	-179